

arrêté de 4 p. 100 a
été consenti par le
Directeur Général de la
Caisse des Dépôts et
consignations le 21 mars
1894, suivant lettre du 17
avril suivant.

Vu le projet dressé par les agents voyers pour la construction du dit chemin,
dit projet évaluant la dépense à quatre mille quatre-vingt francs
Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités prescrites par
le chapitre IV de l'instruction générale du 6 décembre 1870 sur les chemins
vicinaux, lesquelles il résulte que les travaux d'ouverture du chemin vicinal
ordinaire n° 1 ont été déclarés d'utilité publique le 23 janvier 1893

Vu la loi du 12 mars 1880 et le décret réglementaire du 3 juin suivant
Vu la loi du 1er avril 1884

Considérant que l'achèvement de ce chemin est très utile aux
divers habitants de la commune

Délibère:

1° Le projet susvisé est adopté
2° Les seront affectés au paiement de la dépense estimée comme
il est dit plus haut à 4480^f

Fonds libres de la vicinalité 180

Reste pour la dépense à couvrir au moyen de ressources
communales et de la subvention de l'Etat 3900

Par application du décret du 3 juin 1880, cette somme doit être ainsi
répartie:

35 p. 100 ou 1365^f à la charge de la commune
13 p. 100 ou 507^f à la charge du département
52 p. 100 ou 2028^f à la charge de l'Etat

Le conseil municipal décide prendre à sa charge la part de dépense
incombant au département. D'après le décret du 3 juin 1880

La part contributive sur indigence de la commune augmentée de la
somme de 507^f qu'elle donnera au lieu et place du département sera
couverte au moyen d'un emprunt de 1900 francs à contracter auprès de
la Caisse des Chemins Vicinaux

Pour assurer le remboursement de l'emprunt de dix-neuf cents francs
il - dessus vote la commune sera imposée de 1 centime 01 par franc
au principal des quatre contributions directes pendant trente ans,
à partir du 1er janvier 1894.

La séance est levée à neuf heures du soir.

Meylie C. Monégly Santini A. Ceratag
Gherardo
Giordani
P. 8° et Monégly
P. Confalonieri W. Santini
Aug. Duraz

Mention de convocation

Du vingt-sept septembre mil huit cent quatre vingt treize

Convocation pour le premier octobre prochain à deux heures de relevée, pour
délibérer sur la mise à forme des droits d'octroi

Le Maire

Aug. For

Renouvellement du
bail à ferme des droits
d'octroi.

Seance du premier octobre mil huit cent quatre vingt treize
Présente messieurs Aicardi; Arata; Ghirardi; Lontieri; Monéglià; Roca
Meglia; Rocca; Dominique; Rocca; Thomas; Mastroni; Carrega; Pierre
Peretti; Samaroni; Occasioni et Pias. Secrétaire M^r Rocca, Thomas.

Deux copies et le certificat attendu que la forme de l'octroi de Bonifacio expira le trente-un
d'octobre ont été adressés le même jour.

au Sous-Préfet le 2 octobre qu'elle ne peut être renouvelée que pour deux ans, du 1^{er} janvier 1894 au

31 décembre 1895, date de l'expiration de la prorogation des actes de
l'adjudication a eu

lieu le 5 novembre 1893. Elle a été

convenue au même premier janvier mil huit cent quatre vingt quatre au trente-un décembre
Occasioni, Thomas, mil huit cent quatre vingt-cinq

maître d'ordonner, dont Article 2. La mise à prix est fixée à neuf mille neuf cent vingt francs par
la caution est de 2000

l'acte, Louis, Article 3. Avant d'être mis en possession du bail, le fermier fournira le
cautionnement réglementaire

en payant le Article 4. L'adjudication est faite au dimanche cinq novembre prochain

prix annuel de Article 5. Tous les frais relatifs à l'adjudication seront à la charge du fermier

11305 francs. Le bail Article 6. La présente délibération sera soumise à l'approbation de M^r

a été approuvée le

14 novembre et enregistrée le 15 octobre.

le 24 du dit.

Adicelli Ph. Rocca J. Scornal
S. Arata Ghirardi Carrega L. Ghirardi
Mastroni Pias Occasioni

Aug. For

Seance du premier octobre mil huit cent quatre vingt treize

Service rural

Le service des trois gardes-champêtres dont la création a été votée par délibération
du vingt-cinq juin dernier, n'ayant commencé que le 25 juillet, le Conseil décide
que les quatre gardes resteront en fonctions jusqu'au quinze octobre prochain, para que
la récolte du foin n'est pas encore terminée, et qu'à partir du 16, les agents s'attacheront

27

pour quinze jours jusqu'au premier juillet de l'année prochaine de façon que
pour cette période la commune n'ait à dépenser que quarante francs par mois
Les conseillers présents ont signé cette délibération après lecture faite.

S. Aréas

D. Minard

J.

Maestroni de

Aug. Laro

Protestation contre
un journal qui

Séance du premier octobre mil huit cent quatre vingt-trois

S'imprime à Marseille M^e le Capitaine Rocca, conseiller municipal, demande s'il n'y aurait
pas lieu de protester contre les théories d'un journal qui s'imprime
à Marseille, sous la direction et la responsabilité politique d'un Corse
et qui tendrait à faire organiser un parti anglais contre la France.
M^e le maire répond qu'il a eu précisément connaissance d'un article
paru à Marseille le septembre dernier, avec le titre « Que deviendrons
nous » et qu'il s'est empressé de protester des sentiments patriotiques
de la population de Bonifacio en faveur de la France par la lettre
dont il donne lecture et qui est ainsi conçue :

Bonifacio, le 30 septembre 1893

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai reçu aujourd'hui la visite de nombreux instituteurs notables de
cette ville, lesquels sont venus protester de la façon la plus énergique
contre la vente d'un journal intitulé « la Corse » dont j'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint un exemplaire et surtout contre l'article
en première page sous la rubrique « Que deviendrons nous ?? »

Occupé à des affaires personnelles, je n'avais pas encore eu
connaissance de cet article que je ne qualifierais pas.

J'ai envoyé immédiatement l'agent de police chef M^e Peralt
Martini, qui reçoit et vend ce journal, afin d'y saisir tous les numéros
non vendus. Il ne lui en restait plus.

En ma qualité de simple citoyen français, de Maire de Bonifacio
et représentant de ce canton au Conseil général et comme interprète
authentique des sentiments de la population entière, je proteste contre
les théories exprimées dans ce journal que tous les Corses, au cœur vraiment
français, ont le devoir de flétrir.

À la dernière session du Conseil général, j'ai été heureux d'approuver
à la proposition de mon honorable collègue M^e Barbani, votée à
l'unanimité et par acclamation par tous les membres présents de ce corps,

tendant à ce qu'un point de la Corse fut choisi comme port d'attache de
l'escadre russe dans la Méditerranée.

Notre vaillant député, de son côté, s'efforce par tous les moyens dont il
dispose de faire prévaloir ce vœu que le Conseil général a envisagé comme
un honneur et un grand avantage pour notre département et qu'un
journaliste portant un nom corse considère comme une lâcheté de la
France pour ce que dans l'ignorance des choses qui intéressent l'honneur de la
Patrie il voit des tendances d'occupation de l'Île par la Russie, et il voudrait
créer parmi nous un parti anglais alors que notre volonté inébranlable
est de rester Français.

La population de Bonifacio, essentiellement corse et française, verrait
avec une profonde satisfaction que des mesures fussent prises, afin que le
journal en question cesse d'insulter à nos sentiments patriotiques en
favorisant les idées machiavéliques des nations qui voudraient notre
avilissement.

Je vous prie d'agréer M^r.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres assistant à la séance,
approuve la teneur de la lettre de M^r le Maire, qui est l'expression exacte des
sentiments de ce Corps et de la ville entière de Bonifacio.

M. Santini, S. Arata, S. Ghirardi, M. Mastroni
S. Sestini, S. Piretti, A. Lantini, Carroce
S. Moniglia, R. Rocca, R. Capuliani
A. Carroce, A. Piretti

Adresse à l'amiral L'au mil huit cent quatre vingt-trois, le dix octobre. Le Conseil municipal
Aréllane Commandant de la ville de Bonifacio réuni en session extraordinaire sous la présidence de
l'escadre Russe M^r le Maire a voté, sur sa motion, l'adresse suivante:

Une copie a été envoyée à l'amiral Aréllane, aux officiers et marins de l'escadre russe
immédiatement au
Sous-Préfet de Sartène

Interprète des sentiments patriotiques des habitants de Bonifacio, placés
en situationnelle avancée dans le détroit de ce nom, il s'associe de grand cœur
à l'éclatante manifestation de sympathie qui se produit aujourd'hui
dans la France entière en faveur de notre puissante, noble et généreuse
amie la Russie.

Le Conseil municipal à l'unanimité fait des vœux pour que l'union
toujours plus cordiale des deux grands Peuples assure à l'Europe la paix, à
leur inappréciable qui seul peut assurer la prospérité des nations en
favorisant par le travail, le commerce et l'industrie la marche en
avant dans la voie du progrès et de la liberté.

M. Santini, Carroce, Mastroni, S. Ghirardi
S. Arata, S. Sestini, S. Piretti, A. Lantini, Carroce
S. Moniglia, R. Rocca, R. Capuliani, A. Carroce, A. Piretti

Vote de deux cents
francs pour fêter
l'arrivée de l'escadre
Russe en France

Deux copies ont été
adressées au tout. Piffet
le 21 octobre

Séance du Douze octobre mil huit cent quatre vingt treize

M^r le Maire ouvre la séance et communique au Conseil le programme des fêtes qu'un Comité, spontanément constitué à cet effet, a arrêté en vue de célébrer avec éclat l'arrivée de l'escadre Russe en France

Le Conseil approuve l'initiative de la jeunesse boniferaise, vote par acclamation une adresse à M^r l'Amiral Arbellane, Commandant de ladite escadre, que M^r le Maire voudra bien lui faire parvenir par la voie hiérarchique, et une somme de deux cents francs qui s'ajoutera à la souscription ^{individuelle} groupera avec les cotisations pour rendre plus éclatantes les fêtes qui dureront trois jours à l'occasion de cet heureux événement.

approuvé le 3 octobre
l'expédition de la délibération
approuvée et terminée
au Bureau mal le 29
novembre

N. Santini Carigi M. Arbellane
Ricardi S. Caratoni J. Lupatini
B. Moniglia A. Huntieri J. Meylan
Orsini Carrega
Ang. Fiori
mine

Mention de
convocation

De neuf novembre mil huit cent quatre vingt treize

Convocation pour le Douze du mois courant, à deux heures de relevée pour l'ouverture de la session ordinaire de novembre

Le Maire
Ang. Fiori

Procès verbal
l'ouverture de
la session ordinaire
de novembre 1893

L'an mil huit cent quatre vingt treize, le Douze novembre. Le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réunie en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^r le Maire
Présents M. M. Arata, Ricardi, Orsini, Ghisardi, Carrega, Pierre Meylan, Moniglia, Pore, Moniglia, Jean. B^t, Lantieri, Scamarone, Poutte, Maestroni, Santini

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'ouverture de la session ordinaire de novembre; à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^r Scamarone, qui a accepté ces fonctions, et d'une commission chargée de concourir avec M^r le Maire pour la préparation du projet du budget de 1894. Cette commission est composée de Messieurs Orsini, Moniglia, ^{Pore} Arata, Ricardi et Ghisardi

Orsini A. Huntieri S. Caratoni
J. B. Moniglia Carrega Ricardi
N. Santini M. Arbellane J. Meylan
Ang. Fiori
mine

Liste Electorale
Révision de 1894.

Séance du 7^e novembre mil huit cent quatre vingt treize

M. le Président a donné lecture des dispositions législatives concernant la révision.
Deux copies ont été des listes électorales, ainsi que le décret de M. le Préfet en date du 28 octobre dernier
adressées au sous-préfet, par lequel les conseils municipaux du département sont invités à désigner dans
le 2^e novembre 1893 la session de novembre les délégués chargés de concourir à la révision des listes
électorales, à partir du 1^{er} janvier 1894.

M. le Président invite le conseil à procéder à cette nomination qui doit comprendre:
1^o Un délégué devant procéder, avec le maire et le délégué de l'administration,
aux opérations préliminaires de la révision électorale;
2^o Deux délégués appelés à faire partie, avec le précédent, de la commission
chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur la dite liste,
comme en matière de radiation.

Le conseil, après délibération, désigne M. Perotti, Maire, Conseiller municipal,
pour remplir la mission indiquée au § 1^{er} ci-dessus, et M. M. Ricciardi, Vincent
et Carrega, Perotti, conseillers municipaux, pour remplir celle indiquée au paragraphe 2.
avis délibéré à l'unanimité, le jour, mois et an que dessus.

S. Monégli A. Lantieri M. Astroni B. Orsini
Carrega Ricciardi S. Scarnati G. Girardi
J. Meglia
A. Perotti

Séance du 7^e novembre mil huit cent quatre vingt treize

Candidats républicains
pour 1894.

Liste de présentation des candidats pour la nomination des répartiteurs de 1894

Repartiteurs titulaires - candidats résidents dans la commune

Deux copies ont été
adressées au sous-préfet
le 29 novembre 1893

Gharardi, Dominique; Lantieri, Antoine; Sorba, Dominique; Gargano, Erasmo, de feu
Jean-Baptiste; Meglia, François-Antoine et Castelli, Emile

Candidats forains:

Giorgi, Antoine; Giorgi, Barthélémy; Lucciani, Paul, de Manzano et Lucciani Jean-
Baptiste, Antoine

Repartiteurs suppléants - candidats résidents dans la commune

Riccardi, André; Rocca, Anthoine; Orsini, Augustin; Sorba, Barthélémy;
Benignetti, Barthélémy et Carrega, Laurent

Candidats forains

Canonica, Jean-Baptiste; Ferraro, Paul; Calicci, Paul et Lucciani, Sylvester
Dressé par deux membres du conseil municipal sussignés, réunis en séance
publique.

S. Monégli A. Lantieri M. Astroni B. Orsini
Carrega Ricciardi J. Meglia Ricciardi G. Girardi
A. Perotti

Demande d'envoi
en congé fournie
par de Simone,

Séance du douze novembre mil huit cent quatre vingt-trois

Pierre Paul, pour son
fils Raphaël, de la
classe de 1892, matelot
au service de la Flotte

M^r le maire communique au conseil une demande d'envoi en congé de soutien de famille fournie par le nommé de Simone, Pierre Paul, pour son fils Raphaël, matelot au service de la Flotte, de la classe de 1892. Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande à cause du besoin de l'impétrant ainsi fait et délibéré à Bonifacio, les jour, mois et an susdits,

S. Moraglio A. Lantier Maestroni D. Orlandini
Carroja S. Scandola S. Ghislandi
J. Meylan S. Moraglio

Ang. Lantier
maire

Demande d'envoi
en congé fournie
par Nicolai, Jean

Séance du douze novembre mil huit cent quatre vingt-trois

Baptiste, dit Lucchi, soutien
de famille fournie par le nommé Nicolai, Jean Baptiste, dit Lucchi,
de la classe de 1891, de la classe de 1891.

M^r le maire communique au conseil une demande d'envoi en congé de soutien de famille fournie par le nommé Nicolai, Jean Baptiste, dit Lucchi, de la classe de 1891, de la classe de 1891.

soldat au 5^e Régiment
d'Infanterie de Bice

Le conseil, après avoir délibéré, émet l'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande à cause des besoins de la famille de ce militaire

S. Moraglio A. Lantier Maestroni D. Orlandini
Carroja S. Scandola S. Ghislandi
J. Meylan S. Moraglio

Ang. Lantier
maire

Dépenses d'application
- taxes

Séance du douze novembre mil huit cent quatre vingt-trois

Attendu que l'exécution du budget primitif de 1893 et le recouvrement des sommes suivantes: loyer des maisons d'école (garçons ou mixtes) 40 francs; entretien du mobilier de la mairie, 26 francs; abonnement à trois journaux de l'Instruction primaire 18 francs; S. Continues. Dépense de la 1^{re} entretien des épaves 100 francs; Placement d'une horloge au faubourg approuvée à la mairie 100 francs; Construction d'un cabinet d'aisances à la mairie 100 francs; Dépense en mandat de achat d'ouvrages administratifs, 20 francs, en tout quatre cent quatre vingt francs le 11 & 12

Salaires des gardes-champêtres	160. 00
Éclairage	100. 00
Dépenses imprévues communales	40. 00
Frais de timbre pour minutes et autres	30. 00
Travaux exécutés à l'entre-soi de la mairie	29. 05
Travaux d'entretien des cloches	65. 00.

Total ————— 414.50

Quardiff *Quadrini* *S. Monagli* *D. Pirani*
Antieri *Carrega* *S. a. ...* *S. Monagli*
Nastrini *C. ...* *Ang. ...*
mani

Jeune du Vingt-six novembre mil huit cent quatre vingt-trois

Présente MM. Ricciardi, Caruza, Ricci; Carabianca; Ghisardi; Lantieri, Maestroni,
Moniglia, Jean Baptiste; Moniglia, Pere; Meglia, Vecchiotti; Perotti, Rocca, Rogni,
Rocca, Thomas; Scamaroni; Hackino et Pias, Maire

Le Conseil vote le présentement sur les fonds disponibles de l'exercice courant l'expédition de la délibération approuvée à la veuve de Ghirardi, Pierre, pour avoir autorisé la ville à faire embrancher le 28 novembre 1894 dans son égout celui qui a été construit dernièrement pour le service communal au faubourg. L'autre de trente cinq francs, pour être payée aux héritiers de Samaroni, Hector, en faveur de quel état intervient un jugement du tribunal de Sartene pour cession d'une parcelle de terrain occupée par le chemin N. 5.

Cette libération sera soumise à l'approbation de M^r le Préfet.

A. Santieri f. Mylia S. Monigli Confalonieri
 Carraja
 B. Monigli Secret. Proc.
 Curdip
 Orsini
 Mastroni
 S. Monigli Ph. Roca
 Ang. Pini
 Anni

adjudication des fournitures
pour l'éclairage public.

Deux copies ont été
adressées au S. Préfet le 5. X. br
approuvée le 11 décembre 1893.

L'adjudication a été consentie le
24 décembre 1893 à Courmoulin, au lieu
où la caution est payée, moyennant
un rabais de sept
pour cent.

Le procès verbal d'adjudication a
été approuvé le 24 janvier et
enregistré le 24 février. Il y a eu
une copie de son texte à été envoyée au Préfet de
la commune.

A n'étant pas l'œuvre
un fait et mesure des
besoins

Séance du vingt-six novembre mil huit cent quatre vingt-treize

Le Conseil décide qu'à partir du premier janvier prochain les fournitures
suivantes nécessaires pour l'éclairage public seront mises en adjudication au
rabais et sur soumissions cachetées pour deux années consécutives

Huile bonne de pétrole à trente sept centimes le litre
allumettes à cinq centimes la boîte

Mèche de longueur nécessaire à 1/2 le kilogramme les réceptacles de huile livrés seront au
prix de la commune. Cheminées à vingt cinq centimes l'unité
Le montant des fournitures sera payé dans le mois qui suivra l'expiration
de chaque trimestre.

Si les fournitures étaient mauvaises elles seraient refusées et achetées
à n'importe quel prix pour le compte de l'adjudicataire, de même que s'il les
pour les frais relatifs à l'adjudication seront à sa charge

M. le Préfet est pris d'urgence cette délibération afin que
l'adjudication ait lieu dans le courant de décembre. approuvée un renvoi en marge

A. Lantier
Carrega

J. Meylan
G. Guenard

S. Monégli
P. Confalonieri

J. B. Monégli
P. Confalonieri

Op. Rocca

Neustrom

Aug. Piro
mona

Retrocession de terrain Séance du vingt-six novembre mil huit cent quatre vingt-treize
du ci-matière

Deux copies ont été
adressées au S. Préfet le
5 décembre, avec la
demande de M. Guillet
approuvée le 11
décembre 1893.

En la demande, en date du 23 de ce mois, par laquelle M. Guillet, Antoine,
de son Jacques, agissant en son nom personnel et au nom de ses frères
Jean Baptiste et Dominique, tous les trois propriétaires à Bonifacio,
proposent la retrocession à la ville d'une parcelle de terrain du ci-matière,
mesurant 500 mètres superficiels, qui leur a été concédée le 17 septembre 1883,
moyennant la somme de cent cinquante francs, et la conversion en échange
de trois autres parcelles du même terrain, ayant une étendue de trente quatre
mètres et une valeur de quatre cent huit francs

Le Conseil fait droit à la demande, tout avantageux pour la ville, du
pétitionnaire qui aura à verser dans les caisses de l'hospice, après passation
de l'acte de concession, la somme totale de deux cent quarante huit francs
cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet

Carrega A. Lantier

J. Meylan

S. Monégli

J. B. Monégli
P. Confalonieri

G. Guenard

P. Confalonieri
A. Carrega

Op. Rocca

Neustrom

Aug. Piro
mona

Désignation de
deux conseillers

pour assister M.
le Maire dans
ses adjudications

Séance du vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-trois

Le Conseil désigne deux de ses membres Messieurs Lantieri et Ghisardi
pour assister M. le Maire dans des adjudications qui vont avoir lieu
prochainement.

A. Lantieri Meyler S. Monzigi
Gh. Carrega
G. Ghisardi
P. B. Monzigi
Orsini
Maurizi
P. B. Rocca
G. Ghisardi
Ang. Fin
Maire

traitement du

secrétaire de la mairie

Deux copies ont été adressées
au Sous-Préfet le 4 décembre

approuvé le 20 janvier
1894

11 très importantes

Séance du vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-trois

M. le Maire a exposé au Conseil qu'il est juste d'élever au moins à
mille francs par an le traitement du secrétaire de la mairie, dont les travaux
sont depuis quelques années et tendent à devenir plus nombreux. Qu'il est
d'ailleurs équitable de récompenser les longs et honorables services du secrétaire
actuel, M. Amaldi, attaché à ces fonctions pendant une quarantaine
d'années.

Le Conseil s'associe à la proposition de M. le Maire et en
l'honneur n'a pas de ses membres assistant à la séance élève à mille
francs par an le traitement du secrétaire de la mairie. Cette somme
est inscrite aujourd'hui au projet du budget pour 1894.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M.
le Préfet. approuvé un renvoi en marge.

S. Monzigi Meyler A. Lantieri
Gh. Carrega
G. Ghisardi
P. B. Monzigi
Orsini
Maurizi
P. B. Rocca
G. Ghisardi
Ang. Fin
Maire